

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole |
| Herausgeber: | Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture |
| Band: | 19 (1957) |
| Heft: | 10 |
| Artikel: | Adaptation et conduite des machines motorisées |
| Autor: | Clottu, J.-J. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1083330 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'Association suisse

Contrôle des phares

Un contrôle général des phares des véhicules à moteur a commencé dans toute la Suisse dès le 1er octobre 1957.

La première phase de ce contrôle, dite **phase facultative**, durera jusqu'au 15 novembre 1957. Tous les détenteurs de véhicules à moteur ont ainsi la possibilité de faire vérifier **gratuitement** leurs phares par les postes de contrôle créés à cet effet. A partir du 15 novembre 1957 débutera la période dite **phase obligatoire**. Les véhicules que la police verra dépourvus de la marque de contrôle après cette date (vignette orange et noire), et dont l'éclairage ne correspondra pas aux prescriptions en vigueur, devront être présentés aux services publics en cause dans les 10 jours, aux fins de vérification.

Nous conseillons à nos membres de soumettre également leur tracteur à ce contrôle des phares.

Le Secrétariat central

Le prochain numéro du «COURRIER DE L'IMA» paraîtra comme numéro double (nos. 10 et 11/57). Il contiendra de précieuses indications sur les mesures de sécurité à prendre dans les constructions agricoles et leurs alentours immédiats en vue de prévenir les accidents.

La Rédaction

Adaptation et conduite des machines motorisées

Chacun est d'accord pour reconnaître que depuis la dernière guerre, notre vie quotidienne a subi bien des changements. Beaucoup de vieilles habitudes ou de principes ancestraux ont fait place à ce que le progrès et la technique moderne nous offrent journalement.

Ceci s'est fait sentir aussi bien en ville qu'à la campagne, malgré que, chez cette dernière, les traditions y étaient beaucoup plus ancrées.

En effet, depuis une bonne quinzaine d'années, cette transformation se fait à grands pas chez nos agriculteurs, où l'on constate une évolution très sensible des méthodes de travail dues surtout à la mécanisation et à la rationalisation. De l'ensemencement jusqu'à la traite, tout est devenu mécanique et le geste auguste du semeur n'est plus qu'un symbole. Certains travaux qui demandaient de la main-d'œuvre spécialisée peuvent être actuellement confiés à des personnes non professionnelles, comme ça devient le cas également dans bien des branches de l'industrie. Le seul point important est la connaissance de la conduite et de l'entretien des moteurs.

On ne trouve plus, par exemple, ces faucheurs qui parcouraient la campagne pendant la saison des foins et des moissons. Ils commençaient leur travail en plaine pour le terminer en montagne. Partout la machine a remplacé ces bras vigoureux et c'est tout juste si de nos jours les jeunes agriculteurs savent bien manier la faux.

Cette évolution si rapide, ce passage du travail manuel au travail mécanisé, demande un certain temps d'adaptation qui varie selon les individus, leur âge et leurs connaissances générales.

Si dans l'ancien temps, le travail des champs était une besogne de famille à laquelle les femmes et les enfants participaient, il n'en est plus guère ainsi depuis la venue des machines.

La conduite de ces engins motorisés doit être confiée uniquement à des personnes d'âge mûr, aux réflexes rapides et à l'œil ouvert. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait que les hommes qui soient capables de cela. Effectivement, il arrive de trouver de jeunes femmes dynamiques, paysannes à toute épreuve, qui se sont facilement adaptées à ces moyens nouveaux et conduisent avec maîtrise tracteurs ou autres machines. Il n'y a là rien d'anormal puisque dans bien des cas, elles pourront même rendre de précieux services surtout lors de maladies, accidents ou pendant le service militaire.

Ce qui n'est plus normal et devient intolérable, c'est lorsque la conduite de ces machines est confiée à des enfants.

Malheureusement, trop d'agriculteurs ne sont pas encore conscients des dangers que représentent toutes ces machines agricoles actionnées soit par moteur direct, soit par arbre à cardans depuis le tracteur, ou encore éventuellement par courroie, d'autant plus que ces organes de transmission ne sont guère protégés la plupart du temps.

Que l'on travaille avec une petite motofaucheuse, un tracteur ou une moissonneuse-batteuse, il faut toujours se rappeler que ces engins sont pourvus de moteurs qui ne cherchent qu'à donner l'énergie qu'ils possèdent et ne réagiront pas sur ordre comme un cheval, par exemple. Une machine n'a pas d'âme, pas de réflexe, pas d'instinct.. C'est une masse et non un être vivant. Voilà pourquoi il ne faut pas lui faire trop confiance, mais plutôt user de prévoyance et prendre toutes les précautions utiles lorsqu'on l'approche ou l'actionne.

Il est parfois pénible de constater en lisant les journaux qu'une foule d'accidents survenus dans nos campagnes — et ils sont nombreux — sont dus à la négligence ou à l'inconscience. A part les adultes qui sont directement responsables de leurs actes, il y a surtout les enfants en bas âge que l'on trouve trop souvent sur les tracteurs ou autres machines. Les parents ne se rendent pas compte de la responsabilité qu'il prennent en laissant monter sur un tracteur, et même le conduire, un enfant qui, quoi qu'il arrive, ne pourra jamais garder son sang-froid et n'aura pas assez de force et de réflexes pour manipuler les différentes commandes permettant d'immobiliser le véhicule. Et alors c'est la catastrophe, le malheur. A côté des dégâts matériels souvent très importants, il y a surtout la perte d'un enfant, le sien ou celui d'un voisin, ou encore un petit citadin en vacances. Alors, que de remords vous poursuivront, vous qui ne pensiez qu'à faire plaisir à un gosse pour qui ces machines sont de véritables idoles . . .

Non! agriculteurs, il faut absolument que vous soyez plus sévères envers vos enfants et votre personnel en ce qui concerne l'emploi et la conduite de vos machines. Même s'il vous est pénible d'adresser quelquefois une sèche réprimande, rappelez-vous qu'elle vaudra toujours mieux qu'un accident mortel ou une infirmité.

Que l'on ne voie plus de bambins autour ou sur les tracteurs, plus de grappe humaine s'agrippant autour du chauffeur — alors que suit un char vide — et plus de machines n'offrant aucune protection contre les accidents; mais bien du matériel en ordre, du personnel discipliné et des chefs plus sévères. Que d'accidents et de frais seront ainsi évités!

Et puisque vous allez rentrer vos pommes de terre et vos betteraves, faire vos livraisons de blé, contrôlez votre matériel roulant avant de vous embarquer dans de dangereux transports dont la charge est trop souvent exagérée. Vérifiez vos attelages et vos freins, et, s'il le faut, faites un voyage de plus; ça coûtera toujours moins cher qu'un accident.

Souvent les conseils ne servent malheureusement qu'à ceux qui les donnent et non à ceux à qui ils sont destinés. C'est donc sans illusions que ces lignes ont été écrites; mais espérons tout de même que ce ne sera pas un malheur qui vous y fera repenser. J.-J. Clotu